

Une responsabilité toute particulière nous est dévolue en ce qui concerne le meilleur moyen d'administrer les sanctions. C'est au moment de sa réunion de Canberra, en août dernier, que ce Comité a pour la première fois parlé de la nécessité de maintenir les moyens de pression, par l'application de sanctions, jusqu'à ce que des progrès "irréversibles" aient été réalisés en vue du démantèlement de l'apartheid. Se fondant sur ce principe, le Commonwealth élargi a convenu, à Kuala Lumpur, qu'il ne pourrait y avoir d'assouplissement des sanctions en vigueur à moins de preuve de progrès évidents et irréversibles. En décembre dernier, dans une résolution adoptée par consensus à la Session extraordinaire des Nations Unies sur l'apartheid, la communauté internationale dans son ensemble a convenu que les mesures actuelles ne devaient pas être allégées tant qu'il n'y aurait pas de preuves claires de changements profonds et irréversibles.

Les sanctions ont de toute évidence eu de l'effet, certaines plus que d'autres. Ce Comité a élaboré une norme selon laquelle les autres dans le domaine sont évaluées et a fermement maintenu d'actualité la question des sanctions. Nous avons, à l'initiative de l'Australie, pris les devants pour souligner l'importance des sanctions financières. Le gouvernement d'Afrique du Sud semble déterminé à apporter des changements fondamentaux, mais les pressions doivent être maintenues jusqu'à la disparition des piliers de l'apartheid eux-mêmes. Au cours de notre rencontre, nous nous proposons d'examiner l'administration future des sanctions imposées par le Commonwealth dans le but, comme toujours, de mettre cet instrument au service d'un règlement pacifique et négocié.

Dans ces circonstances, il nous faut accorder une nouvelle priorité à notre mandat qui consiste à rejoindre tous les Sud-Africains et les aider à préparer la société post-apartheid. C'est là un défi énorme.

Il faudra entre autre établir des règles de jeu uniformes pour toutes les parties aux négociations. Les rênes du gouvernement et du secteur privé, ainsi que l'organisation, la main-d'oeuvre et les ressources financières concomitantes, demeurent entièrement entre les mains de la communauté blanche. Les plus grandes sommités du domaine juridique seront invitées à faire partie de l'équipe gouvernementale. Lorsque viendra le temps de mettre de l'avant leurs vues détaillées sur la meilleure façon d'assurer une démocratie véritablement non raciale, l'ANC et d'autres groupes se trouveront dans une position relativement désavantageuse. Pour que les négociations soient fructueuses, il faudra un meilleur équilibre des ressources et des compétences, ainsi qu'un dialogue accru dans tous les domaines de responsabilité.

Le Commonwealth peut aider; pour sa part, le Canada a consacré, au cours des deux dernières années, 1,6 million de dollars à des projets visant l'ouverture d'un dialogue en Afrique du Sud. Les événements des derniers mois ont rendu cette tâche d'autant plus urgente, si bien que cette année nous prévoyons affecter 1,8 million de dollars et attacher davantage d'importance aux projets liés directement aux négociations et aux options constitutionnelles.